

Achat dun appartement à istres 13

Par christ, le 04/09/2011 à 18:30

Bonjour,

Nous avons signè chez le notaire le 28 juillet ,et nous devons recuperer les clefs de notre bien pour le 29 octobre, il s'avère que les vendeurs nous ont prèvenu, qu'ils n'avaient encore rien trouvé à ce jour donc la remise des clefs risquaient d'être retardée au maximum d'un mois, ça ne nous arrange pas du tout car nous leur avons expliqué au jour du passage chez le notaire que nous n'avions plus de domicile.....

Quelle démarche doit-on suivre vu que nous leur avions dit que nous voulions avoir les clefs assez rapidement, car pour nous, tout est en règle financièrement vu que nous avons vendu notre bien...

Merci pour votre réponse, car nous sommes un peu dèsemparés.

Salutations.

Par edith1034, le 04/09/2011 à 18:47

bonjour,

vous avez signer un acte authentique chez le notaire avec prise des lieux reportées

ils demandent un délai supplémentaire

COMMANDEMENT D AVOIR A QUITTER LES LIEUX

LE PROBLÈME EST QUE LE DÉLAI EST DE DEUX MOIS

ensuite le juge de l'exécution rend une ordonnance

ON NE SIGNE JAMAIS CHEZ LE NOTAIRE SI L'IMMEUBLE N'EST PAS VIDE

pour tout savoir sur la vente et le compromis de vente

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm